



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2018
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Treizième session

7-11 mai 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Moyens de mise en œuvre

Moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable

Note du Secrétariat**

Résumé

À la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, en 2015, il a été décidé de revaloriser le processus de facilitation pour le rendre plus efficace et de le renommer Réseau mondial de facilitation du financement forestier (voir [E/2015/42](#) et [E/2015/42/Corr.1](#), ainsi que la résolution 2015/33 du Conseil économique et social). Comme il est dit dans le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020, la question des moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable, notamment le financement, est intersectorielle et examinée à chaque session. Il est indiqué dans le programme de travail que les questions ci-après seraient à l'ordre du jour de la treizième session du Forum : l'avancement des activités et du fonctionnement du Réseau, les directives relatives au fonctionnement du Réseau et les mesures visant à en améliorer l'efficacité et l'efficience.

Le présent rapport récapitule les activités intersessions relatives au financement des forêts, dont celles menées par le Réseau durant la période allant de mai 2017 à mars 2018. Il expose également brièvement les principaux faits nouveaux intervenus depuis la douzième session. On y trouve notamment un résumé des recommandations sur les directives opérationnelles que le Réseau devrait suivre et des mesures qu'il pourrait prendre pour améliorer son efficacité et son efficience, lesquelles sont fondées sur les résultats des travaux menés entre les sessions, notamment la réunion du groupe d'experts tenue à Chengdu (Chine), du 6 au 8 mars 2018. Ce résumé est présenté au Forum pour qu'il l'examine, à sa treizième session.

* [E/CN.18/2018/1](#).

** La soumission du présent document a été retardée pour prendre en compte les débats de la réunion d'experts sur la contribution du Réseau à l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, tenue à Chengdu (Chine), du 6 au 8 mars 2018.



I. Introduction

1. Le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020, expose les mesures prioritaires à prendre, de la douzième à la quinzième session, sur la question des moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable. Le secrétariat du Forum a établi la présente note afin de faciliter les débats sur les points 5 et 8 de l'ordre du jour de sa treizième session et de l'informer des activités intersessions relatives au financement des forêts, notamment des travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.
2. La section II de la présente note contient des informations générales sur le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, une des six composantes de l'arrangement international sur les forêts, et sur les domaines et les questions prioritaires que le Forum examinera à sa treizième session.
3. La section III traite des principaux faits nouveaux intervenus depuis la douzième session du Forum en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre. On peut notamment citer l'appel lancé lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en faveur de la création d'un mécanisme de financement de la préparation des projets, les sixième et septième reconstitutions des ressources du Fonds pour l'environnement mondial et les activités du Fonds vert pour le climat.
4. La section IV donne un aperçu des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, de son action de catalyseur ainsi que du rôle qu'il joue pour mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques nécessaires à la mise en œuvre de la gestion forestière durable et en faciliter l'accès.
5. La section V contient un résumé de la réunion du groupe d'experts sur la contribution du Réseau mondial de facilitation du financement forestier à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, tenue à Chengdu (Chine) du 6 au 8 mars 2018. Ce résumé porte notamment sur les propositions et les recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Forum, qui seront examinées durant la treizième session.
6. La Section VI présente les principales conclusions et recommandations sur le renforcement des moyens de mise en œuvre, qui seront examinées par le Forum. Il s'agit notamment des décisions sur les directives opérationnelles du Réseau et les mesures visant à en améliorer l'efficacité et l'efficience.

II. Contexte

7. Dans sa résolution 2015/33, le Conseil économique et social a défini les fonctions principales du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui sont notamment de promouvoir, suivre et évaluer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, ainsi que de mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques à cette fin et d'en faciliter l'accès. À sa onzième session, en 2015, le Forum a recommandé que le processus de facilitation soit revalorisé afin de le rendre plus efficace et soit renommé Réseau mondial de facilitation du financement forestier ([E/2015/42](#) et [E/2015/42/Corr.1](#)). Il a également mis le Réseau mondial de facilitation du financement forestier au nombre des six composantes de l'arrangement international sur les forêts pour la période 2015-2030.
8. Dans la même résolution, le Conseil économique et social a décidé que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier devrait favoriser l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts en vue de la

mobilisation de ressources en faveur de leur gestion durable et faciliter l'accès à des mécanismes de financement existants et naissants, dont le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. Il a également décidé que le Forum devrait être un système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et un outil d'échange d'enseignements tirés de projets couronnés de succès.

9. Le Conseil a en outre décidé, dans la même résolution, qu'une attention toute particulière devrait être accordée aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier, aux pays à couvert forestier élevé, aux pays à couvert forestier moyen où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition, pour qu'ils puissent accéder aux fonds.

10. Dans sa résolution [71/285](#), l'Assemblée générale a adopté le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) figurant à l'annexe I de la résolution 2017/4 du Conseil économique et social. Les priorités du Réseau, qui sont désormais les suivantes, sont réaffirmées et élargies dans ce plan stratégique :

a) Encourager et aider les membres du Forum à élaborer des stratégies nationales de financement des forêts en vue de mobiliser des ressources en faveur de la gestion forestière durable ;

b) Aider les pays à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances et à y accéder aux fins d'une gestion forestière durable ;

c) Faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès ;

d) Contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que des priorités définies dans les programmes de travail quadriennaux.

11. D'après le programme de travail quadriennal adopté en janvier 2017, les questions ci-après, qui concernent le Réseau, doivent être examinées à la treizième session du Forum :

a) L'avancement des activités et du fonctionnement du Réseau ;

b) L'élaboration de directives aux fins de la gestion du Réseau ;

c) Les mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau.

III. Principaux faits nouveaux intervenus depuis la douzième session du Forum quant aux moyens de mise en œuvre

A. Septième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (2018-2022)

12. Durant la période considérée, le Fonds pour l'environnement mondial a continué de mettre en œuvre son programme global de gestion forestière durable lancé à la mi-2014. Ce programme vise à accroître le financement en faveur de la gestion forestière durable tout en promouvant une approche intégrée dans les domaines des changements climatiques, de la diversité biologique et de la dégradation des terres, et en apportant de multiples avantages sur le plan environnemental. Il fonctionne comme

un mécanisme d'incitation qui s'appuie sur les contributions des pays au Fonds pour dégager un financement au profit de tous les types de forêt. Il a permis de simplifier l'accès au financement forestier, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

13. Le programme de la sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (2014-2018) a bénéficié des enseignements de la cinquième reconstitution et repose sur quatre objectifs visant à entretenir, gérer et restaurer les ressources forestières et à améliorer la coopération régionale et mondiale. L'objectif de financement aux fins de la gestion forestière durable au titre du sixième cycle de reconstitution était de 766 millions de dollars. En novembre 2017, les fonds d'incitation disponibles ont été entièrement utilisés dans le cadre de 46 projets nationaux et cinq programmes régionaux ou mondiaux. Le Fonds a approuvé des subventions d'un montant de 824 millions de dollars, ce qui porte à 4,5 milliards de dollars le montant total escompté de cofinancement. Ces projets seront mis en œuvre dans 59 pays par 11 organismes d'exécution accrédités par le Fonds¹.

14. Le septième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (2018-2022) est en préparation. Une nouvelle stratégie de gestion forestière durable est en cours d'élaboration, en consultation avec les États membres du Forum et d'autres acteurs, compte tenu de l'Accord de Paris, des décisions pertinentes de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, des décisions pertinentes de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, des objectifs de développement durable, du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des décisions pertinentes du Forum. Après avoir examiné de manière approfondie les décisions pertinentes du Forum, le Fonds a décidé de continuer d'assurer le financement des forêts grâce à l'approche intégrée du mécanisme d'incitation du programme de gestion forestière durable. Le septième cycle de reconstitution des ressources du Fonds débutera en juillet 2018. Le Fonds continuera de coopérer avec le Réseau pour définir les possibilités de gestion forestière durable et aider les pays à trouver des financements.

B. Fonds vert pour le climat

15. Le Fonds vert pour le climat a été créé en 2015 afin de limiter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et d'aider les sociétés vulnérables à s'adapter aux effets inévitables des changements climatiques. Il a pour but de financer des mesures visant à la fois à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter ; les forêts et l'occupation des sols forment l'un de ses quatre domaines d'intervention prioritaires en matière d'atténuation des changements climatiques. Bien qu'il ne réserve pas de montant précis aux forêts, le Fonds avait approuvé sept projets axés sur la foresterie et l'occupation des sols à la fin de 2017². Deux de ces projets, mis en œuvre en Équateur et à Madagascar, s'inscrivent dans le cadre du Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans

¹ Une fiche d'information sur la sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM est consultable, en anglais, à l'adresse suivante : www.thegef.org/sites/default/files/publications/GEF_SFMMFactsheetOct2017_r4_FINAL.pdf.

² On trouvera de plus amples informations sur les projets et programmes actuels du Fonds vert pour le climat (en anglais) à l'adresse suivante : www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes.

les pays en développement (REDD-plus). Les autres contribuent à la réduction des émissions par la lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt, ainsi que par la gestion forestière durable. À ce jour, le Fonds a consacré 216 millions de dollars aux projets précités axés sur la foresterie et l'occupation des sols.

16. En octobre 2017, le Fonds a lancé un programme pilote quinquennal de 500 millions de dollars afin d'assurer le versement de subventions en fonction des résultats dans le cadre du programme REDD-plus, qui lui permettra d'octroyer des fonds publics aux pays en développement sur la base de la quantité d'émissions qu'ils ont réduite grâce à des activités dans le domaine de la sylviculture. En outre, il a commencé à recevoir des propositions en vue d'utiliser ces subventions en dehors du programme pilote, dans le cadre de nouveaux mécanismes visant à mobiliser et optimiser le financement et l'action du secteur privé dans ce domaine. Les pays en développement peuvent également solliciter une aide financière au titre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires et du mécanisme de financement de la préparation des projets du Fonds. Les pays peuvent faire plusieurs demandes de financement au titre du programme REDD-plus, à des moments différents, en fonction de leurs besoins, ce qui constitue une avancée majeure dans la recherche d'un mode de financement novateur pour les forêts.

17. Le Fonds aide également les pays à s'acquitter de leurs contributions déterminées au niveau national, ce qui, dans la plupart des cas, passe par des interventions dans le secteur forestier. De nombreux pays conçoivent et mettent en œuvre des stratégies nationales REDD-plus, qui font le plus souvent partie de leurs contributions déterminées au niveau national. Le Fonds aidera les pays à mettre en œuvre des stratégies REDD-plus aux niveaux national et local. Il élabore également des directives en faveur du recours à d'autres modes d'action, notamment des démarches conjointes en matière d'atténuation et d'adaptation, directives qui devraient être publiées dans la seconde moitié de 2018. Il promeut déjà des approches globales de la question des forêts, comme en témoigne l'appui qu'il apporte au programme Bhutan for Life. Il continuera de chercher à mettre en œuvre des projets intersectoriels visant à maximiser l'incidence de l'appui qu'il fournit dans les différents domaines. À cette fin, il adopte des démarches, axées ou non sur le marché, en faveur du secteur forestier et cherche constamment à mettre en œuvre des projets et des programmes novateurs visant à maximiser ses incidences dans ce domaine clef.

C. Mécanisme de financement de la préparation des projets

18. En novembre 2017, les secrétariats exécutifs de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont demandé que soit créé un nouveau mécanisme de financement de la préparation des projets qui aurait deux fonctions principales : donner suite aux engagements déjà pris en promouvant des projets transformateurs de grande envergure visant à réduire l'inadéquation entre les projets et les ressources disponibles pour leur financement et être le catalyseur d'une action plus coordonnée. Un tel mécanisme permettrait de contribuer simultanément à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique définis dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, à l'atteinte des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ainsi que des plans nationaux d'adaptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce mécanisme serait destiné à aider à financer des projets transformateurs de grande envergure, source de multiples avantages en permettant de faire face aux problèmes mondiaux et de réaliser les objectifs de développement

durable. Le mécanisme aurait essentiellement pour mission d'améliorer la conception des propositions de projets et de structurer les investissements affectés à des projets multidimensionnels.

IV. Rapport sur les activités du Réseau depuis la douzième session du Forum

19. Le Réseau a reçu 10 nouvelles demandes d'assistance, émanant des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Dominique, Guinée, Jamaïque, République centrafricaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis et Thaïlande. Il a également reçu une demande d'assistance au niveau sous-régional, présentée par la Commission des forêts d'Afrique centrale. L'aide fournie par le Réseau a porté sur le renforcement des capacités dans le domaine de la conception de projets visant à obtenir des financements pour les forêts, ainsi que l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts. Depuis sa création en 2015, le Réseau a reçu 23 demandes d'assistance d'États et cinq d'organisations sous-régionales.

20. Le Réseau a continué d'apporter son aide au Niger, au Nigéria, à l'Ouganda, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Zimbabwe. Il assiste désormais également les Fidji, la Guinée, Madagascar et la République islamique d'Iran grâce à des fonds provenant du programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies. Entre la création du Réseau et février 2018, le secrétariat du Forum a obtenu à ce titre un financement total de 1,3 million de dollars pour le Réseau, soit environ 400 000 dollars par an. La Chine a par ailleurs versé une contribution de 340 000 dollars. L'appui à élaboration de projets est assuré en collaboration avec des organismes accrédités, notamment la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Au total, une assistance a été fournie à 13 pays [Cameroun, Équateur, Fidji, Guinée, Iran (République islamique d'), Madagascar, Niger, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sénégal, Ukraine et Zimbabwe] et à une organisation régionale. Parallèlement, plus de 300 experts nationaux ont été formés à divers aspects de la mobilisation des ressources, notamment à l'élaboration de projets. On trouvera ci-dessous un récapitulatif de l'assistance fournie à chacun de ces pays.

A. Appui aux pays

1. Ukraine

21. L'Ukraine a été le premier pays à solliciter l'aide du Réseau à la fois pour obtenir des financements auprès de donateurs internationaux et pour élaborer une stratégie nationale de financement des forêts. Un atelier de renforcement des capacités a été organisé en décembre 2016, à la suite duquel l'Agence des ressources forestières domaniales d'Ukraine a élaboré une stratégie nationale de financement des forêts avec l'appui technique de consultants du Réseau. La stratégie a été approuvée lors d'un atelier de validation, le 1^{er} juin 2017. On y trouve notamment des plans de mobilisation de financements auprès de divers donateurs internationaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, l'Agence des ressources forestières domaniales a rédigé, avec l'aide du Réseau, une proposition de projet et une note de cadrage, qu'elle a présentées aux donateurs.

2. Papouasie-Nouvelle-Guinée

22. En 2016, l'Autorité des forêts de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a présenté une demande d'assistance au Réseau pour mobiliser des fonds aux fins de la gestion durable des forêts auprès d'institutions multilatérales de financement. Le Réseau a organisé un atelier de renforcement des capacités en matière d'élaboration de propositions de projets à Port Moresby du 6 au 10 février 2017, auquel ont participé 21 membres du personnel de l'Autorité des forêts, de l'Autorité des changements climatiques et du développement et de l'Autorité de la préservation et de la protection de l'environnement. L'atelier a permis de renforcer les capacités des institutions afin qu'elles puissent, en collaboration avec le PNUD, élaborer un projet de mise en œuvre d'une stratégie nationale REDD-plus qui serait financée par le Fonds vert pour le climat.

3. Niger

23. Le Réseau a aidé Ministère nigérien de l'environnement et du développement durable, suite à sa demande, de deux manières afin qu'il obtienne des financements pour la gestion durable des forêts auprès d'institutions multilatérales de financement. Un atelier de renforcement des capacités consacré à l'élaboration de propositions de projets a été organisé du 13 au 17 mars 2017. Le Réseau a par ailleurs mis en place une équipe de consultants nationaux et internationaux chargée d'aider l'État nigérien à rédiger une note de cadrage de projet à l'intention du Fonds vert pour le climat. Un deuxième atelier, organisé à Niamey les 14 et 15 décembre 2017 dans l'objectif de valider la note de cadrage du projet, a réuni 24 participants venant de divers ministères (environnement et développement durable, agriculture et élevage, énergie, plan, aménagement du territoire et développement communautaire), du Cabinet du Premier Ministre, du secteur privé et de la société civile. La Banque africaine de développement, qui avait déclaré vouloir aider le Ministère de l'environnement et du développement durable dans son entreprise, se préparait à présenter la note de cadrage au Fonds vert pour le climat, conformément aux procédures appliquées par ce dernier.

4. Nigéria

24. En juin 2016, le Réseau a reçu du Nigéria une demande d'assistance au renforcement des capacités d'élaboration de propositions de projet pour obtenir des fonds auprès de sources multilatérales de financement. Suite à cette demande, le Réseau a fourni un appui au Département fédéral des forêts. Le Réseau a entrepris une analyse approfondie du secteur forestier et de la gestion des forêts au Nigéria et organisé, en avril 2017, un atelier de renforcement des capacités consacré à la conception et la rédaction de propositions de projets en vue d'obtenir des financements auprès de mécanismes de financements multilatéraux existants et naissants. Cet atelier a réuni 30 experts nationaux de divers ministères (notamment du ministère de l'agriculture et de l'environnement), du milieu universitaire, du milieu de la recherche et de la société civile. Un atelier de validation de la note de cadrage du projet, organisé en collaboration avec la Banque africaine de développement, agent de réalisation de ce projet, a été organisé en août 2017. La Banque africaine de développement et l'interlocuteur national du Fonds vert pour le climat mettent la dernière main à la note de cadrage et à l'étude préalable de faisabilité associée pour présentation au Fonds.

5. Ouganda

25. En novembre 2016, le Gouvernement ougandais a présenté une demande d'assistance au Réseau relative au renforcement de ses capacités d'élaboration de propositions de projet, dans l'objectif d'obtenir un financement de sources

multilatérales de financement. Un atelier de renforcement des capacités, qui a réuni 27 experts nationaux, a été organisé à Entebbe en avril 2017. Une analyse détaillée de la situation du secteur forestier et la gestion des forêts en Ouganda a été réalisée dans le cadre de cet appui. En outre, un encadrement a été fourni à une équipe de rédaction, l'objectif étant de rédiger une note préliminaire de cadrage, assortie d'une étude préalable de faisabilité, concernant un projet de remise en état des surfaces forestières dégradées. En août 2017, un atelier de validation de la note de cadrage de projet a été organisé en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, agent de réalisation accrédité. Le texte définitif de la note de cadrage et de l'étude préalable de faisabilité associée a été établi et approuvé par l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'interlocuteur national du Fonds en Ouganda, avant d'être présenté au Fonds vert pour le climat.

6. Zimbabwe

26. L'appui fourni au Zimbabwe a été principalement axé sur l'établissement de la version définitive d'une note de cadrage du projet et d'une étude préalable de faisabilité. L'atelier de rédaction de la note de cadrage s'est tenu en mars 2017. Les réunions de validation de la note de cadrage, organisées avec l'agent de réalisation accrédité (PNUD), ont eu lieu en décembre 2017. La note de cadrage et l'étude préalable de faisabilité font l'objet d'un examen technique interne au PNUD avant présentation au Fonds.

7. Guinée

27. En août 2016, le Ministère de l'environnement, des eaux et forêts de la Guinée a présenté une demande d'assistance au Réseau aux fins de la mobilisation de financements pour la gestion durable des forêts auprès de sources multilatérales de financement. En juin 2017, le Réseau a mis en place une équipe de consultants nationaux et internationaux afin d'aider le Gouvernement guinéen à élaborer une proposition de projet. Dans le cadre de son appui, une analyse approfondie du secteur forestier et de la gestion des forêts en Guinée a été menée et un atelier de renforcement des capacités, consacré à la conception et la rédaction de propositions de projets visant à obtenir des financements auprès de mécanismes de financements multilatéraux existants et naissants, a été organisé en octobre 2017. L'atelier a réuni 25 experts nationaux du Ministère de l'environnement, des eaux et forêts, du Ministère de l'agriculture, du milieu universitaire et de la société civile. À la suite de cet atelier, une équipe de rédaction a été créée et a élaboré une note préliminaire de cadrage de projet avec l'aide d'un consultant international. Un atelier de validation de la note de cadrage devrait être organisé en collaboration avec l'agent accrédité au cours du premier semestre 2018.

8. Fidji

28. En juillet 2016, suite à sa demande, le Réseau a aidé le Ministère des pêches et des forêts des Fidji à mobiliser des financements multilatéraux pour la gestion durable des forêts. Dans le cadre de cet appui, une analyse approfondie du secteur forestier et de la gestion des forêts aux Fidji a été menée et un atelier de renforcement des capacités, consacré à la conception et la rédaction de propositions de projets visant à obtenir des financements auprès de mécanismes de financements multilatéraux existants et naissants, a été organisé. L'atelier a réuni 25 experts nationaux du Ministère des pêches et des forêts, du Ministère de l'agriculture, de la société civile, du milieu universitaire, ainsi que des partenaires de développement. Une équipe de rédaction a été créée pour commencer à élaborer la proposition de projet. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a accepté d'en être l'organisme d'exécution. Un atelier de validation se tiendra en 2018.

9. République islamique d'Iran

29. Le Réseau a aidé l'Organisation iranienne des forêts, des parcs et des bassins versants à mobiliser des fonds pour la gestion durable des forêts auprès d'institutions multilatérales de financement. Du 28 octobre au 1^{er} novembre 2017, le Réseau a organisé deux ateliers consécutifs de renforcement des capacités en matière d'élaboration de propositions de projet destinées au Fonds vert pour le climat. Ces ateliers ont réuni un large éventail de participants, venant des ministères de l'agriculture, de l'énergie et du pétrole, du Département iranien de l'environnement et de sociétés privées du secteur de l'énergie. Une équipe de consultants nationaux et internationaux aide actuellement l'Organisation iranienne des forêts, des parcs et des bassins versants à rédiger une note de cadrage concernant le projet relatif à la gestion durable des forêts, qui sera présentée au Fonds vert pour le climat en 2018.

10. Madagascar

30. Madagascar a demandé au Réseau de l'aider à élaborer une stratégie nationale de financement des forêts et à mobiliser des fonds pour la gestion durable des forêts auprès d'institutions multilatérales de financement. En réponse à cette demande, le Réseau a organisé un atelier du 2 au 6 octobre à Antananarivo afin de renforcer les capacités du Gouvernement malgache aux fins de l'élaboration d'une stratégie de financement et de propositions de projets à l'intention des donateurs multilatéraux. Au total, 22 participants des ministères de l'agriculture, des finances et de l'environnement, de l'écologie et des forêts ont été formés à diverses compétences liées à la conception de projets, dont la mobilisation multipartite et les cadres logiques. Une équipe de consultants a été créée pour aider le Ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts à élaborer les deux documents.

B. Nouvelles demandes d'assistance en 2018

31. Plusieurs États membres du Forum ont formulé des demandes d'assistance auprès du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Compte tenu de la date des demandes et des ressources disponibles, sept nouveaux pays (Botswana, Côte d'Ivoire, Dominique, Jamaïque, République centrafricaine, Sainte-Lucie et Saint-Kitts-et-Nevis) devraient recevoir un appui en 2018. Ces demandes concernent notamment une assistance spécifique à l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts et de plans d'action nationaux pour les forêts, parfois assortie d'une aide à l'élaboration de projets.

C. Partenariats et activités conjointes

32. Le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts pour 2017-2030 sert de cadre de référence aux travaux des organismes des Nations Unies consacrés aux forêts et vise à renforcer la coopération et les synergies entre eux et leurs partenaires afin de concrétiser la vision d'un monde dans lequel tous les types de forêts et d'arbres hors forêts seraient gérés durablement, contribueraient au développement durable et seraient sources d'avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels pour les générations actuelles et futures. Il est admis dans le plan stratégique qu'il n'existe pas de solution unique pour répondre à tous les besoins de financement liés aux mesures visant à atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Il y est également admis que diverses mesures doivent être prises en vue de mobiliser des ressources à tous les niveaux, par toutes les parties prenantes et que les sources soient publiques ou privées, nationales ou internationales, bilatérales ou multilatérales. Il a en outre été reconnu dans le plan stratégique que les partenariats public-privé et

multipartites jouent également un rôle important dans l'accroissement des ressources en faveur de la gestion forestière durable et de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts. À cet égard, depuis la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, le secrétariat du Forum a étudié un grand nombre de partenariats et d'initiatives conjointes avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales et des gouvernements et s'y est associé en vue de renforcer la coordination et d'intensifier la mobilisation de ressources en faveur de la gestion durable des forêts. Certains des principaux partenariats et activités conjointes sont présentés ci-après.

1. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

33. En septembre 2017, les secrétariats du Forum et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont signé un mémorandum d'accord visant à renforcer la collaboration et les activités conjointes dans le domaine du financement des forêts d'ici à 2030, notamment en élaborant et en concevant des projets de transformation relatifs aux terres dans certains pays et en coopérant pour recenser les lacunes et obstacles existants et les nouvelles possibilités de financement de la gestion durable des sols et des forêts afin de tenir compte de la nature intersectorielle de ces deux questions. Les domaines prioritaires sont les suivants : assistance à l'élaboration de projets de transformation des sols et des forêts, augmentation des niveaux de financement affectés par les secteurs public et privé et les sources nationales et internationales à la gestion durable de tous les types de forêts et de sols, appui conjoint à l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts et de stratégies de financement intégrées dans certains pays, renforcement des synergies en ce qui concerne les activités liées aux sols entre la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conventions de Rio) et l'instrument des Nations Unies sur les forêts, la promotion de la restauration des paysages forestiers afin d'aboutir à la neutralité en matière de dégradation des terres et de gérer durablement les forêts. À la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenue à Ordos (Chine) en septembre 2017, le secrétariat du Forum a organisé une manifestation parallèle intitulée « United Nations strategic plan for forests 2030: promoting action for sustainable forest and land management » (Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts pour 2017-2030 : encourager des mesures en faveur de la gestion durable des forêts et des sols) qui a souligné le rôle du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

2. Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement

34. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) ont lancé des initiatives communes visant à renforcer la cohérence des stratégies nationales de financement des forêts et des stratégies nationales de financement REDD-plus. À cet égard, le secrétariat du Forum et le Programme ONU-REDD ont organisé ensemble un atelier consacré aux stratégies nationales REDD-plus et aux stratégies nationales de financement des forêts en Amérique latine, à Panama en juillet 2017. L'atelier a permis, entre autres, d'identifier les besoins financiers et les appier à des sources de financement adaptées à la gestion durable

des forêts. Il a également permis aux pays participants d'échanger des enseignements de l'expérience s'agissant des pratiques optimales en matière de stratégies de financement des forêts, de plans d'investissement et de conception de projets de gestion durable des forêts. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et le Programme ONU-REDD ont arrêté les modalités de la coopération future, en particulier s'agissant de l'aide apportée aux États membres du Forum en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales REDD-plus et des stratégies nationales de financement des forêts.

3. Union internationale pour la conservation de la nature

35. Dans le cadre de l'initiative conjointe sur la restauration des paysages forestiers, le Partenariat de collaboration sur les forêts a rédigé une proposition de projet conjoint intitulée « Fostering partnerships to build coherence and support for forest landscape restoration » (encourager la création de partenariats, appuyer la restauration des paysages forestiers et en renforcer la cohérence). Le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial a approuvé le formulaire de description du projet exposant le soutien escompté du Fonds dans le cadre de ce projet de moyenne envergure. Ce projet vise à renforcer les synergies dans le cadre du processus mondial de restauration de paysages forestiers et à aider les pays et les parties prenantes à accélérer et renforcer la mise en œuvre de la restauration du paysage forestier aux niveaux national et infranational. La contribution du Fonds pour l'environnement mondial à ce projet est de 625 000 dollars, avec un cofinancement de 722 000 dollars (montants indicatifs). L'institution pilote du projet est l'Union internationale pour la conservation de la nature, et les agents de réalisation et partenaires sont le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Centre pour la recherche forestière internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Centre mondial d'agroforesterie, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Union internationale des instituts de recherches forestières, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Forum des Nations Unies sur les forêts.

4. École nationale d'administration forestière

36. En juillet 2017, le secrétariat s'est associé au Gouvernement chinois pour organiser à Beijing un séminaire sur la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts lors duquel 43 participants originaires de 11 pays en développement ont été formés à la mobilisation de fonds pour la gestion durable des forêts et à l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts. Ce séminaire s'inscrivait dans le cadre d'un programme de formation de trois semaines sur la gestion durable des forêts assuré par l'École nationale d'administration forestière chinoise et financé par le Gouvernement. Les partenaires ont décidé d'étudier la possibilité d'une coopération de plus longue durée afin d'offrir une formation à la mobilisation de financements pour les forêts et de renforcer la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

5. Conférence internationale du Partenariat de collaboration sur les forêts

37. Le secrétariat du Forum a co-organisé une session consacrée aux instruments de financement novateurs qui permettraient de progresser davantage, dans le cadre de la conférence internationale intitulée « Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières : de l'aspiration à l'action » organisée par le Partenariat de collaboration sur les forêts à Rome en février 2018. Les débats ont principalement porté sur l'obtention de financements internationaux publics et privés, ainsi que sur les instruments financiers permettant de mobiliser des

financements nationaux. S'il a été admis que les niveaux de financement demeurent largement insuffisants pour répondre aux besoins relatifs à la gestion durable des forêts dans le monde entier, les intervenants ont fait part d'un large éventail d'expériences réussies, y compris s'agissant des financements innovants et mixtes. Les études de cas portaient notamment sur les paiements pour services liés aux écosystèmes, les mécanismes fiscaux novateurs et l'invitation faite à l'agro-industrie de promouvoir des produits et chaînes d'approvisionnement ne contribuant pas à la déforestation. Si les exemples cités étaient majoritairement à petite échelle, ils présentent également un fort potentiel de reproduction et d'amplification et pourraient s'avérer déterminants pour un accroissement significatif des niveaux de financement de la gestion durable des forêts, notamment des financements provenant du secteur privé.

6. Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

38. En 2017 et 2018, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a continué de fournir, de deux manières, un appui fonctionnel au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, avec le concours du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales : a) en coordonnant les contributions et mises à jour du Groupe dans le domaine de la protection des écosystèmes ; b) en participant à une table ronde lors de la réunion technique du 1^{er} décembre 2017 consacrée aux financements dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des écosystèmes. Le secrétariat du Forum a fourni de nouveaux éléments d'information pour le rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement pour 2018. Il a notamment actualisé les données relatives aux faits nouveaux en matière de financement des forêts dans le chapitre consacré aux écosystèmes, y compris s'agissant des financements REDD-plus et de la promotion de produits ne contribuant pas à la déforestation.

V. Directives relatives au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et mesures visant à en améliorer l'efficacité et l'efficience

39. Le programme de travail quadriennal adopté en janvier 2017 prévoit que le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa treizième session des directives relatives au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Une réunion d'experts a été organisée conjointement par le Gouvernement chinois et le secrétariat du Forum à Chengdu (Chine) du 6 au 8 mars 2018, pour proposer un projet de directives relatives au fonctionnement du Réseau et envisager de recommander des mesures visant à en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les experts ont également pris en considération les données d'expérience et les enseignements tirés des activités pilotes du Réseau ainsi que ceux émanant de dispositifs semblables utilisés par d'autres organisations. On trouvera à l'annexe I de la présente note le projet de directives relatives au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et, à l'annexe II, les mesures recommandées pour en améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau, pour que le Forum les examine à sa treizième session.

VI. Conclusions et questions à examiner par le Forum

40. La poursuite de la mise en œuvre d'un programme complet en faveur de la gestion forestière durable par le Fonds pour l'environnement mondial, l'augmentation

des fonds affectés par le Fonds vert pour le climat à l'adaptation aux changements climatiques et aux mesures d'adaptation, et la priorité accordée par le Fonds aux forêts et à l'occupation des sols aux fins de l'atténuation des changements climatiques ont entraîné une augmentation notable du financement forestier. Toutefois, l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies visant à ralentir la déforestation et la dégradation des forêts et à assurer une gestion forestière durable reste insuffisant.

41. L'appui du Réseau mondial de facilitation du financement forestier peut considérablement aider les pays à accéder à des sources existantes et nouvelles de financement forestier et à renforcer leurs capacités de mobiliser des ressources de toutes provenances. La plupart des demandes reçues à ce jour concernent le renforcement des capacités d'accès au financement forestier provenant de dispositifs multilatéraux. La demande d'appui concernant l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier et le renforcement des capacités de mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) s'est intensifiée depuis l'adoption du plan stratégique. L'appui du Réseau offre un avantage compétitif en matière d'aide à l'élaboration de projets, de renforcement des capacités et de facilitation de la collaboration intersectorielle et multipartite. Des partenariats pour l'élaboration de propositions de projet ont été établis avec des organismes d'exécution accrédités qui continuent à collaborer ultérieurement avec les pays en vue d'élaborer des propositions complètes et de les présenter aux donateurs.

42. La demande d'appui provenant de pays en développement ou en transition augmente plus vite que les ressources actuellement disponibles. Il faut donc renforcer la mobilisation des ressources à l'appui des activités du Réseau. En moyenne, l'appui fourni à un seul pays pour élaborer une stratégie nationale de financement forestier ou accéder au financement des dispositifs multilatéraux revient à environ 100 000 dollars. Chaque année, entre 6 et 10 pays sollicitent l'appui du Réseau. Compte tenu de ceci, et conformément au rapport du Forum sur les travaux de sa douzième session ([E/2017/42](#)) et au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), les membres du Forum et les autres acteurs en mesure de le faire sont invités à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum afin d'intensifier les activités du Réseau.

43. Le Forum souhaitera peut-être :

a) Examiner les conclusions de la réunion d'experts tenue en Chine et se prononcer sur les directives relatives au Réseau et les mesures visant à en améliorer l'efficacité et l'efficience ;

b) Inviter le secrétariat du Fonds vert pour le climat à désigner un coordonnateur pour assurer la liaison entre le Fonds et le Forum, dans l'objectif de faciliter l'accès au financement de la gestion forestière durable ;

c) Inviter ses membres à verser des contributions volontaires à son fonds d'affectation spéciale pour répondre à la demande croissante d'appui du Réseau ;

d) Demander au secrétariat de continuer à établir et entretenir des partenariats visant à renforcer la collaboration au niveau international, régional, sous-régional et national et de renforcer la coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts dans les pays partenaires du Réseau où existent des bureaux nationaux de partenariats.

Annexe I

Projet de directives relatives au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

Explication

L'objectif 15 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la contribution indispensable des forêts et de la gestion forestière durable au développement durable. La gestion forestière durable est généralement jugée indispensable à la réalisation des 17 objectifs de développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté. L'adoption par l'Assemblée générale du tout premier plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), qui énonce 6 objectifs et 29 cibles d'ensemble relatifs aux forêts, fondés sur l'instrument des Nations Unies sur les forêts adopté en 2007, souligne cette contribution. Seule une augmentation des ressources financières de toutes provenances et à tous les niveaux permettra d'honorer ces engagements d'ensemble relatifs aux forêts. Si d'importants financements forestiers publics internationaux ont été mis à disposition ces dernières années, principalement dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, de nombreux pays ne disposent ni des ressources ni des capacités nécessaires à la mise en œuvre une gestion forestière durable. Pour mobiliser ces ressources et y accéder plus facilement, ainsi que pour renforcer les capacités nécessaires, le Conseil économique et social a lancé, en 2015, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, sur la base d'une recommandation du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session¹.

Directives relatives au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier²

1. Objet et priorités

Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts, en étroite coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, contribue à l'intensification de la gestion forestière durable en permettant aux pays d'accéder plus facilement aux ressources dont ils ont besoin pour mettre en œuvre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et réaliser ses objectifs et ses cibles d'ensemble relatifs aux forêts. À cette fin, le Réseau doit en priorité :

- Encourager et aider les membres du Forum à élaborer des stratégies nationales de financement forestier pour mobiliser, notamment dans le cadre des initiatives nationales existantes, des ressources en faveur de la gestion forestière durable s'inscrivant dans les programmes forestiers nationaux ou d'autres dispositifs nationaux appropriés ;
- Aider les pays à mobiliser les ressources financières existantes de toutes provenances, à y accéder et à les utiliser plus efficacement aux fins d'une gestion forestière durable, compte tenu des politiques et stratégies nationales ;

¹ Le Forum des Nations Unies sur les forêts est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a été créé par le Conseil dans sa résolution 2015/33.

² Les références entre parenthèses indiquent la source du texte, principalement le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et sont reproduites ici pour en faciliter l'examen. Elles ne figureront pas dans la version finale des directives qui sera adoptée par le Forum.

- Faire office de centre d'information et de base de données sur les possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès, en s'appuyant sur le recueil d'informations en ligne du Partenariat de collaboration sur les forêts ;
- Contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que des priorités énoncées dans les programmes de travail quadriennaux du Forum.

(*Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, par. 62)

2. Principes

- Le Réseau œuvre sous les auspices du Forum, auquel il doit rendre compte.
- Il est donné suite aux priorités du Réseau de manière équilibrée, transparente et efficace (E/2017/42).
- Le fonctionnement du Réseau est conforme aux règles de gestion financière et règlements applicables de l'Organisation des Nations Unies.
- Les activités du Réseau favorisent l'autonomisation des femmes et des filles, l'égalité des femmes et des hommes et l'implication et la participation des grands groupes et autres parties prenantes, ainsi que des approches intersectorielles et intégrées du financement forestier, y compris avec le secteur privé.
- Les activités du Réseau favorisent également le renforcement des capacités liées au financement forestier.

3. Gestion

- Le secrétariat du Forum gère le Réseau et assure l'exécution de ses activités en coopération avec les membres compétents du Partenariat de collaboration sur les forêts [*résolution 2015/33 du Conseil économique et social, par. 17 b) ii*].
- Les capacités du Secrétariat sont renforcées comme il convient pour assurer la gestion efficace, efficiente et transparente du Réseau, conformément aux règles de gestion financière et règlements applicables de l'Organisation des Nations Unies [*sur la base de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, par. 13 f*].

4. Conditions à remplir

- Tous les pays en développement ou en transition qui sont membres du Forum peuvent solliciter une assistance par l'intermédiaire du Réseau.
- Une attention toute particulière doit être accordée aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier, aux pays à couvert forestier élevé, aux pays à couvert forestier moyen où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition, pour qu'ils puissent accéder aux fonds (*plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, par. 63).

5. Procédures

a) Demandes d'assistance :

- Les membres qui remplissent les conditions et souhaitent recevoir une assistance par l'intermédiaire du Réseau manifestent leur intérêt au secrétariat,

par l'entremise du ministre responsable des forêts et, lorsqu'il convient, par la voie diplomatique ;

- Le secrétariat répond rapidement à ces expressions d'intérêt et indique si les demandes sont conformes aux priorités et principes du Réseau et si des ressources sont disponibles ;
- Lorsque les demandes sont conformes aux priorités et principes du Réseau et que des ressources sont disponibles, le secrétariat et le ou les pays demandeurs conviennent par écrit des clauses et conditions de l'assistance, concernant notamment les responsabilités, le calendrier, les résultats attendus et la participation des grands groupes et autres parties prenantes ;
- b) Affectation des ressources du Réseau :
 - Dans l'affectation des ressources, le secrétariat prend en compte la nécessité d'aider le plus grand nombre de pays ;
 - Si les ressources disponibles sont insuffisantes, le secrétariat dresse une liste des demandes en attente ;
 - Le secrétariat peut établir des procédures supplémentaires pour assurer l'affectation efficace, efficiente et transparente des ressources et en rend compte au Forum ;
 - La gestion des ressources du Réseau est conforme aux règles de gestion financière et normes comptables de l'Organisation des Nations Unies.

6. Partenariats

- Le secrétariat élabore des accords et partenariats de collaboration avec des organisations à divers niveaux pour faciliter et renforcer les activités du Réseau, notamment :
 - o Le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, des institutions financières internationales, des organismes d'aide au développement ainsi que des organisations philanthropiques et d'investissement privé ;
 - o Les Conventions de Rio et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des organisations des Nations Unies ;
 - o Des organisations régionales et sous-régionales ;
 - o Des organisations nationales et sous-nationales ;
 - o Les grands groupes et autres parties prenantes ;

[Sur la base du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), par. 62 ; et de la résolution du Conseil économique et social [2015/33](#), par. 13 b) et f), 14 e) et f), 15 b), 17 b) ii) et 20 c)]

- Ces partenariats visent à renforcer la collaboration au niveau national, sous-régional et régional, selon que de besoin.

7. Centre d'information

- Le secrétariat met en place, sans faire double emploi avec les efforts actuellement déployés, le centre d'information en ligne du Réseau, en consultation avec les membres intéressés du Partenariat de collaboration sur les forêts, en vue de fournir :

- o Une base de données complète et à jour sur les possibilités de financement forestier et les flux financiers aux fins de la gestion forestière durable, fondée sur les initiatives et les sources d'informations existantes ;
- o Une plateforme interactive en ligne pour que les utilisateurs échangent des données, des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales, par exemple sur l'élaboration de projets ;
- o Une source de données pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.b des objectifs de développement durable et de l'objectif d'ensemble n° 4 relatif aux forêts ;
- Le secrétariat constitue et gère un réseau de fournisseurs réguliers de données au centre d'information, sans que cela entraîne de nouvelles obligations nationales en matière d'établissement de rapports.

8. Mobilisation des fonds et des ressources

- Le Forum :
 - o Reconnaît qu'il faudra que le Réseau dispose de ressources financières, techniques et humaines suffisantes pour fonctionner efficacement, notamment pour répondre rapidement aux demandes d'assistance ;
 - o Encourage ses membres et les autres acteurs en mesure de le faire à verser des contributions volontaires à son fonds d'affectation spéciale afin d'intensifier les activités menées dans le cadre du Réseau [*plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, par. 65 ; et [E/2017/42](#)] ;
 - o Invite ses États membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à procéder à des détachements au sein du secrétariat pour appuyer les travaux du Réseau ;
- Le secrétariat :
 - o Coopère étroitement avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, y compris dans le cadre des programmes de travail du Partenariat, et d'autres organisations partenaires et mécanismes de financement, pour recenser des moyens d'obtenir des cofinancements et des contributions en nature [*sur la base du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, par. 62 ; et de la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social, par. 13 f) et 17 b) ii)] ;
 - o Recherche activement des possibilités de financement provenant d'autres sources, notamment des Programmes d'assistance technique de l'ONU, des organisations régionales et sous-régionales, du secteur privé et des organisations philanthropiques ;
 - o Sollicite, selon que de besoin, les conseils du Forum sur les moyens de mobiliser des ressources adéquates et prévisibles aux fins du fonctionnement efficace du Réseau.

9. Établissement de rapports et communication

- Le secrétariat établit, à l'intention du Forum, un rapport annuel sur les activités, les partenariats, les enseignements tirés de l'expérience, la gestion financière, les dispositions administratives et le programme de travail du Réseau pour l'année à venir.
- Le Forum dispense, selon que de besoin, des conseils sur le contenu des rapports annuels, dans un souci de transparence.

- Le secrétariat communique aux donateurs, sur demande, des informations relatives à l'utilisation de leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum préaffectées au Réseau.
- Le secrétariat met le Réseau en exergue dans sa stratégie de communication et d'information et dans divers médias, notamment en diffusant régulièrement des mises à jour concernant les activités du Réseau sur le site Web du Forum.

10. Suivi et évaluation des activités du Réseau

- Chaque année, le Forum :
 - o Assure le suivi et l'évaluation des travaux et des résultats du Réseau, notamment en examinant les ressources disponibles de son fonds d'affectation spéciale et en donnant un avis à cet égard ;
 - o Veille à ce que le fonctionnement du Réseau soit conforme aux directives.

[Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), par. 65 ; et résolution 2015/33 du Conseil économique et social, par. 6 f) iii) et iv)] ;

- Le Forum organise régulièrement une évaluation indépendante et transparente de l'efficacité et de l'efficience des activités du Réseau et élabore des indicateurs, dont des indicateurs spécifiques concernant les parties prenantes, à cet égard.

11. Examen des directives

- Le Forum examine les directives en 2024 dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et les revise le cas échéant (*plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), par. 65 a) ; et résolution 2015/33 du Conseil économique et social, par. 41*).

Annexe II

Mesures proposées pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

1. Le secrétariat pourrait prendre les mesures proposées ci-après pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, s'il dispose de ressources suffisantes, pour appliquer les directives relatives au fonctionnement du Réseau. Un certain nombre de ces mesures sont fondées sur la note de synthèse relative à l'examen critique du Réseau.

1. Stratégies nationales de financement forestier

2. Sur la base des initiatives existantes et en coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts le cas échéant, le secrétariat pourrait :

a) Mettre au point un guide général sur l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier ainsi que de programmes forestiers nationaux et plans d'action nationaux connexes, afin que les pays puissent mobiliser des ressources de toutes les provenances et les utiliser plus rationnellement ;

b) Mettre au point un module de formation à l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier ainsi que de programmes forestiers nationaux et plans d'action nationaux connexes ;

c) Renforcer les capacités et l'appui technique spécifique, sur demande des membres du Forum remplissant les conditions requises, en prenant en considération, entre autres, toutes les sources de financement, tous les acteurs, les intermédiaires financiers nationaux, la coordination nationale, la capacité nationale des entités accréditées et des organismes d'exécution, la surveillance des flux financiers et la communication interne et externe.

2. Appui à la mobilisation des ressources au niveau des programmes et des projets

3. Concernant l'appui à la mobilisation des ressources au niveau des programmes et des projets, le secrétariat pourrait :

a) Réduire les délais de réponse aux demandes des pays ;

b) Avant de fournir l'appui, adapter le processus de demande à la situation du pays, notamment sur la base d'informations générales et d'éclaircissements et en organisant d'éventuelles missions consultatives ;

c) Établir une relation entre l'élaboration du projet et les conditions posées par les sources de financement ciblées ;

d) Mettre en place un appui consultatif de suivi pour aider les pays dans le cadre du processus ultérieur de demande de financement et de négociation ;

e) Élaborer une liste élargie des consultants nationaux et internationaux qualifiés ;

f) Établir un mécanisme de collecte des pratiques optimales et des enseignements tirés de la conceptualisation des programmes et des projets.

3. Centre d'information et échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience

4. Le secrétariat pourrait, sur la base des directives :

- a) Allouer les ressources appropriées et exploiter les technologies les plus récentes pour tenir à jour les bases de données ;
- b) Envisager d'affecter des contributions nationales volontaires au centre d'information, compte tenu des données d'expérience de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres organes compétents ;
- c) Compte tenu de l'ampleur des éventuelles tâches susmentionnées et de l'élément 7 proposé (centre d'information) à l'annexe I, établir le centre d'information de manière graduelle et transparente, avec l'approbation du Forum.

4. Collaboration et partenariats

5. Concernant la collaboration et les partenariats, le secrétariat pourrait :

- a) Renforcer la collaboration avec les organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux en élaborant et en organisant des programmes et des projets conjoints de création et de renforcement des capacités, à la demande des organisations respectives, par l'intermédiaire des membres du Forum ;
- b) Améliorer la collaboration avec les mécanismes de financement de la préparation des projets des organisations internationales compétentes ;
- c) Renforcer la participation et la collaboration des grands groupes et autres parties prenantes dans le cadre de la conceptualisation des programmes et projets d'appui aux membres, notamment en améliorant les consultations avec les parties prenantes ;
- d) Pour évaluer les ressources humaines et financières nécessaires, déterminer quels types d'arrangements de coopération peuvent être conclus avec les organisations partenaires aux fins de la mise en œuvre du mandat du Réseau (accords portant par exemple sur l'exploitation conjointe des bases de données existantes) en vue de réduire les doubles emplois et de renforcer l'efficacité.

5. Mesures que le Forum pourrait prendre

6. Pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau, le Forum pourrait :

- a) Inviter le secrétariat du Fonds vert pour le climat à désigner un coordonnateur pour renforcer la collaboration avec le Réseau ;
- b) Veiller à ce que les activités du Réseau soient le plus possible conformes à son mandat ;
- c) Encourager ses membres et les autres acteurs en mesure de le faire à fournir les fonds nécessaires au fonctionnement du Réseau, y compris en renforçant le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts par un important investissement initial, ce qui permettrait au Réseau de répondre à la demande croissante de services existants et nouveaux.